Mirot. Les insurrections urbaines. | Émeute de Mars 1382 à Paris : les prisonniers délivrés.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0023
SourceBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesMirot, Léon Marie
Références bibliographiquesMirot, Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences
Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb34144799q
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mirot, Léon Marie (1870-06-06 -- 1870-06-06)	
TITRE	Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences
LIEU DE PUBLICATION	Paris
DATE	1905
EDITEUR	Paris : A. Fontemoing , 1905

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/23?context=pdf

L. Mirot
Insurrections urbaines.

Émeute de Mars 1382 à Paris :
les prisonniers délivrés.

- Le 1er jour de l'émeute, ~~pillages~~ pillage d'un certain nbre de maisons et archives des représentants du roi :

Ainsi : Nicolas Pitoyte [?], notaire ~~du~~ du Châtelet et actuellement fermier des impositions

Guillaume Porel, examinateur au Châtelet et juge des Juifs (il détenait des pièces de procès entre juifs et non Juifs, lettres d'obligation, plaintes de juifs contre les pillages dont ils avaient été victimes en 1380).

Jean de Chatou, ancien lieutenant du prévôt de Paris, puis fermier des impositions.

- Le lendemain, est forcé le Châtelet : on entre ds les cachots et on délivre les prisonniers. En fait, il n'y en que 4. (les blessés [?] on conduit certains à l'Hôtel Dieu).

Chez les moines de Tyron, on délivre un prisonnier, "le petit moine."

BnF MSS

ff 122.132

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/23?context=pdf